

Liège, le 08 février 2012

COURS DE CHIMIE

du premier quadrimestre (2011-2012), Prof. R. Cloots

Remédiations obligatoires du second quadrimestre

1^{er} bachelier en
biologie, chimie, géographie, géologie, physique

Les étudiants ayant une cote d'examen d'EXERCICES inférieure à 12/20 sont obligés de se présenter aux séances de remédiations obligatoires. Seuls les étudiants avec une MOYENNE (TP+Exercices+Théorie) de 12/20 ou plus et les étudiants en balance (moyenne comprise entre 10 et 12/20) ne sont pas obligés de se présenter aux remédiations obligatoires. Une cote de théorie inférieure à 12/20 n'intervient en rien dans l'obligation de se présenter aux remédiations obligatoires.

Les étudiants en balance qui ne se présenteront pas aux remédiations obligatoires pourront représenter l'examen d'exercices de septembre.

Quoi qu'il en soit, les moyennes n'ayant pas encore été communiquées, tous les étudiants ayant une cote d'examen d'exercices inférieure à 12/20 doivent se présenter à la première séance de remédiation obligatoire. Les moyennes seront affichées fin de cette semaine ou début de la semaine prochaine.

Jennifer DEWALQUE